



Enseignant-es Documentalistes

Décembre 2013

A lors que le nombre d'enseignants recrutés au concours de Documentation flirte, désormais, avec une barrière symbolique à deux chiffres (seulement 105 admis au CAPES externe en 2012) et que les sources de recrutement se diversifient (nouveaux emplois précaires et recours, comme il y a vingt-cinq ans, à des personnels en reconversion sur des délégations fonctionnelles ou des détachements), il est difficile de considérer cette discrète évolution comme fortuite.

La disparition progressive, et comme l'air de rien, du CAPES semble au contraire tout à fait orchestrée, voire assumée : il s'agit de "moderniser" l'éducation.

Seriez-vous contre la modernisation ? Ainsi le Centre de Culture et de Connaissances (CCC) avance tranquillement l'idée que l'élève peut apprendre tout seul grâce aux documents, Internet étant toujours présenté comme une "bibliothèque mondiale"

(Rappelons-nous également cette autre image, aujourd'hui tombée en désuétude, des autoroutes de l'information) !

Vingt-cinq ans après la création du CAPES Documentation, nous devons donc encore faire valoir la mission pédagogique de notre fonction (p. 2).

Or, celle-ci n'est pas soluble dans le Centre de Culture et de Connaissances (p. 4). Au contraire, la mise en place des CCC nous amène dans une vision techniciste du métier où l'élève apprend seul, sans intermédiation autre que celle d'une machine.

Dans ce combat, la Fédération des Associations de Documentalistes Bibliothécaires de l'Éducation Nationale (**FADBEN**) a joué un rôle fondamental (p. 3)

avec les organisations syndicales. En parallèle, la lutte syndicale s'emploie à l'élaboration d'un projet éducatif global mais aussi d'une résistance unitaire.

Les expérimentations qui



concernent notre domaine représentent, en effet, une entrée en matière pour une casse générale du statut de l'enseignant, voué à terme à n'être qu'un passeur de plat : une évolution parfaite pour préparer la marchandisation de l'éducation. Or ce *Maître ignorant* dont rêve l'institution, paraît assez éloigné de celui que théorisait Jacques Rancière (p. 2). Si le recours au tout-numérique est loin d'avoir fait les preuves de son efficacité, le CDI est pourtant utilisé depuis longtemps comme un cheval de Troie du numérique éducatif. La tendance s'accélère depuis que l'Éducation est envisagée en terme de très lucratif marché. En ce sens, l'opération "chèques numériques", qui consistait à choisir des ressources numériques parmi un catalogue de nombreux "produits" chers et éphémères, pose question. Ce genre d'expérience n'a aucun intérêt sans une formation des enseignant-es à leur utilisation et une maintenance sérieuse du matériel informatique. C'est même l'ensemble du plan de Développement des Usages du Numérique (DUNE), initié en 2010, qui a été montré du doigt par le rapport de l'Inspection Générale (rapport 082, juillet 2012).

La CGT Éduc'action a, en outre, vocation à montrer le caractère non corporatiste de ses revendications. Expliquer, par exemple, que la gestion des manuels scolaires concerne toute la communauté scolaire et pas seulement les enseignant-es documentalistes, se conçoit alors comme une réflexion qui part du collectif plutôt que comme un réflexe catégoriel.

Il s'agit, enfin, d'éviter les pièges institutionnels qui voudraient, d'une part nous opposer à nos collègues CPE et d'autre part à la direction. Enseignant-es documentalistes (circulaire de 1986) et CPE (circulaire de 1982) partagent une même mission pédagogique. Pour autant, la complémentarité de ces missions ne doit pas conduire à l'illusion qu'un rapprochement au sein des CCC puisse constituer une solution. Ce type de fusion, quand elle est présentée par l'administration, se traduit surtout en termes d'économies. En l'occurrence, tomber dans le panneau du CCC nous amènerait à suivre un ennuyeux détour en termes de statuts et de missions.

Nicolas Oriol,

en charge des questions des professeurs documentalistes à la CGT Éduc'action

Sommaire

- Édito
- p. 2 - Enseigner autrement pour une école émancipatrice
- p. 3 - Témoignage d'une documentaliste
- p. 4 - Centre de Connaissances et de Culture (CCC)
 - La CGT Éduc'action revendique
 - Bulletin de syndicalisation

Enseigner autrement pour une école émancipatrice

Socle commun et compétences entraînent l'École dans une simple fonction d'employabilité : la CGT Éduc'action n'a de cesse de dénoncer cette évolution. Mais l'idéal d'émancipation implique également une réflexion plus générale sur les biais d'une éducation institutionnelle.

On peut suivre Jacques Rancière¹ lorsqu'il estime que l'école exerce une fonction d'*optimalisation* sociale (en gros, préserver l'ordre social, y compris dans ses inégalités). Ainsi, l'école émancipatrice, quelle que soit sa forme, n'existerait pas. Tout autant que la pédagogie traditionnelle de la transmission neutre du savoir, l'Éducation nouvelle se construit aussi sous le présupposé de l'inégalité des intelligences (*cf. le Livret de compétences*). En outre, cette analyse nous éclaire sur le fait que ce sont les individus *in fine* qui s'émancipent (idée, attention, étrangère à la volonté de reporter sur l'individu les causes de l'échec scolaire). Exempté des logiques de classes, de programmes ou encore de notation, l'enseignant documentaliste occupe une place à la marge dans l'établissement, tout en disposant d'un lieu physique unique, le CDI. Dans le même temps, ce double avantage le confronte à un objectif ambitieux : **l'émancipation de tous les élèves**.

Celle-ci passe évidemment par une sensibilisation à la littérature. Contrairement aux bibliothèques municipales, les CDI ont un public "captif" et identifié. Il peut agir sur celui-ci sans attendre qu'il fasse le premier pas. L'évolution des pratiques culturelles rend cruciale cette mission d'accès à la lecture plaisir. Le développement du numérique, sur des supports de plus en plus intrusifs, modifie fortement les pratiques. La multiplication des sollicitations (difficulté à s'extraire du monde extérieur pour cause de "connexion" permanente...) rend de plus en plus difficile l'entrée dans la lecture profonde, particulièrement pour des générations immergées dès le plus jeune âge dans l'espace numérique ludique.

La quête de l'émancipation implique également l'émergence d'une didactique de l'information. Il s'agit, notamment, de troquer la vision d'une machine Internet magique et omnisciente contre une connaissance des mécanismes de classement des moteurs de recherche ; de savoir identifier et évaluer les sources, de les hiérarchiser puis de transformer les informations brutes en connais-

sances et enfin en savoir. Les *digital natives* ne disposent pas d'une maîtrise intuitive de ces phénomènes d'apprentissage.

Pourtant, si l'école ne permet pas "d'égaliser" la société, la connaissance des limites institutionnelles nous permet de réfléchir aux conditions de réalisation de l'émancipation par les individus. Comment ne pas établir le parallèle entre le fatalisme politique entonné depuis des décennies par la ritournelle médiatique (*There Is No Alternative*) et ce qu'on peut qualifier de fatalisme éducatif ? Le système éducatif est en effet organisé selon un principe de passivité des élèves qui interdit à ceux-ci l'acheminement d'un sens critique. Habitues dès leur plus jeune âge à intégrer (ingérer ?) la vérité du savoir sans en questionner sa construction, ils se retrouvent démunis dans la construction de leur jugement personnel. Cette défaillance de l'école se révèle d'autant plus préoccupante lorsque la pluralité du paysage médiatique ne conduit à aucun pluralisme des points de vue.

Dans cette vision politique de l'Éducation, l'enseignant-e documentaliste a donc un rôle pédagogique fondamental à jouer. Faut-il pourtant souhaiter un alignement de notre métier sur celui du professeur "traditionnel" ; se limiter à la participation à des systèmes annexes (type TPE, AP, EE) ?

Or, malgré l'existence du CAPES Documentation, notre rôle n'est toujours pas totalement avalisé.

Dans l'exercice quotidien de notre métier, on peut remarquer, par exemple, les difficultés à disposer d'un accès professeur aux ENT et donc aux fonctionnalités telles que les notes. Plus globalement, la nécessité de créer une Inspection spécifique à la Documentation reste un combat toujours en cours. **Pire, les projets de transformation des CDI en Centre de Connaissances et de Culture posent les jalons d'un retour en arrière.**

¹ Jacques Rancière, philosophe, a été l'élève de Louis Althusser. Publié en 1974, son livre de rupture, "la Leçon d'Althusser", vient de reparaître aux Éditions La Fabrique. Parmi ses autres essais: "le Philosophe et ses pauvres" (Champs-Flammarion, 1981), "la Haine de la démocratie" (2006) et "Le Spectateur émancipé" (2010), aux Éditions La Fabrique. (Ibo/Sipa)

Témoignage d'une documentaliste : Aline Claudeau (Garches - 92)

» Peux-tu te présenter ?

Aline Claudeau, professeur documentaliste au collège Bergson de Garches (92). C'est ma cinquième rentrée dans ce collège. J'ai suivi des études d'Histoire. Dans ce cadre, j'ai choisi une option bibliothèque qui m'a amenée à trouver un stage dans un CDI. C'est à cette occasion que j'ai vraiment découvert le métier, j'ai adoré. Du coup, après la licence, je me suis inscrite à l'IUFM pour passer le CAPES Documentation.



» J'ai entendu dire que le documentaliste était un "planqué" (rires). Peux-tu me décrire une journée-type ?

À 8 h, je suis souvent toute seule mais pas sans rien faire : gestion, livres, photocopies,... Le reste de la journée, j'ai soit cours avec les 6^e ou d'autres classes, soit je vais chercher les élèves en permanence pour de la lecture ou pour des recherches. Voilà... quatre jours à ce rythme de 7 h 30.

» T'inscris-tu dans le référentiel qu'élabore la FADBEN lors de ces cours ?

Disons que c'est un projet encore en construction : ce n'est pas un curriculum de la Sixième à la Terminale. Mais je m'en inspire, c'est intéressant. En Sixième, j'aborde la découverte du lieu CDI, la notion de document, de classement, de mot clef, de base de données... Mais le problème, sans curriculum, c'est de savoir jusqu'où aller, qu'est ce qu'un 6^{ème} est capable de comprendre, à partir de quel âge aborder certaines notions ?

» Que penses-tu du référentiel de formation qui vient d'être publié ?

C'est plutôt positif : l'enseignant documentaliste est intégré avec l'ensemble des enseignants avec une déclinaison sur nos spécificités. En outre, dans celle-ci, la première partie concerne la pédagogie et les savoirs info-documentaires.

» Penses-tu que disposer d'une place dans l'emploi du temps est une voie à suivre ?

Oui mais quelque chose de plus souple, des modules d'un certain nombre d'heures par niveau dans l'année.

» Historiquement, les CDI sont notamment liés à Freinet...

Oui par nature : la construction du savoir par la recherche. Nous sommes des héritiers de ces innovations pédagogiques.

» Peut-être est-ce un signe, nous n'avons pas encore parlé de la place de la lecture. Notre mission est-elle toujours réalisable ?

Peut-être est-ce plus difficile, je n'ai pas le recul, mais c'est toujours important de continuer à élargir le cercle. Je pense que les gros lecteurs continuent à venir, ce sont les autres qu'il faut accrocher.

» En ce moment, que lis-tu ?

Le Trône de fer.

» La gestion, l'éducation : ne sont-ce pas deux profils très différents ?

C'est aussi la richesse du métier, ce qui le rend passionnant... même si cette double casquette renvoie un côté un peu schizophrène.

» L'ampleur de la tâche est immense, elle implique de pourvoir les postes en conséquence. Or, il n'existe souvent qu'un seul poste par établissement. Outre ce problème de postes, que penses-tu d'une revendication parallèle sur la création d'un statut "d'assistant de CDI" ?

Pourquoi pas une création d'un corps d'aide-documentalistes formés pour aider à la gestion qui pourrait être de catégorie B ? Un problème tout autre est celui des personnels en délégation fonctionnelle qui, eux, sont nommés sur des postes de professeurs documentalistes. Il est difficile d'en connaître le nombre réel. On connaît leur statut (enseignant), par contre ça coince au niveau de la formation, surtout en termes de pédagogie info-documentaire. Quelle formation ont-ils ? Quelles connaissances pour pouvoir former les élèves à la culture informationnelle ou à l'Éducation aux Médias et à l'Information (EMI) ? Je pense qu'il est difficile d'enseigner sans avoir une formation de base solide dans la discipline.

» Je crois que tu t'engages pour faire valoir ta vision du métier.

Je suis secrétaire de l'ADBEN Versailles, échelon académique de la Fédération des associations des enseignants-es documentalistes de l'Éducation Nationale (FADBEN). Cette association s'emploie à défendre les missions pédagogiques : c'est à elle qu'on doit la création du CAPES en 1989. Aujourd'hui, elle cherche à assurer la présence de la Documentation dans les textes officiels, à construire un curriculum. Elle milite aussi pour une inspection propre à la place d'une inspection Vie scolaire.

Centre de Connaissances et de Culture : danger !

Que ce soit pour notre profession ou de manière plus générale, un changement de terme n'est jamais aussi anodin qu'il n'y paraît.

En 1974, la mutation du Service de Documentation et d'Information (SDI) en CDI correspondait à une mutation profonde du métier, annonçant la prépondérance de notre mission pédagogique sur la fonction technique.

Trente ans plus tard, la circulaire du 17 février 2013 avalisait cette transformation.

À l'inverse, le *learning center*, issu de l'enseignement supérieur, correspond à un modèle de bibliothèques universitaires états-unies misant sur deux axes : le numérique et le service aux "usagers".

Rebaptisé Centre de Connaissances et de Culture, la transposition de ce modèle dans le secondaire méconnaît les spécificités du public scolaire et engage les enseignants documentalistes dans un mouvement inverse au précédent.

→ La CGT Educ'action ne peut donc que s'inquiéter de ce type de projet.



La CGT Educ'action revendique !

L'initiation à la recherche documentaire, la connaissance de l'information sont une problématique importante de la scolarité dès le collège. La maîtrise de la recherche documentaire et la compréhension des médias (journaux, Internet,...) jouent un rôle indéniable dans la construction personnelle de l'élève, dans son appréhension du monde, dans son apprentissage de la citoyenneté et de l'autonomie ainsi que dans l'acquisition d'un esprit critique. S'il peut être abordé au sein de différentes matières, cet enseignement fait partie intégrante des missions du professeur documentaliste.

→ Pour mettre en place un véritable enseignement sur l'éducation à l'information et aux médias ainsi qu'à la recherche documentaire, la CGT Educ'action revendique :

- la présence d'un poste complet de professeur documentaliste, au minimum, dans chaque établissement,
- l'ouverture d'un nombre de postes suffisant au CAPES,
- la création d'une Inspection spécifique à la documentation.

- La gestion de l'organisation du parc des manuels scolaires dans les établissements doit être assurée par la communauté éducative et ne doit pas être dévolue exclusivement aux professeurs documentalistes.
- La distribution et la gestion des stocks ne sont pas du ressort de ces derniers.
- Dans un secteur de la presse et de l'édition en crise et face à la logique Internet du flux, la constitution d'un fond documentaire (papier et numérique) de qualité, nécessite un budget important pour les CDI.



4 p. Documentation
Déc. 2013

Bulletin de contact et de syndicalisation

Je souhaite : Prendre contact Me syndiquer

Nom Prénom

Statut : CPE [] - Aed [] - Agrégé-e [] - Certifié-e [] -- PEGC [] - Contractuel-le [] - PEPS [] - COP []

Adresse

Code postal Commune

Tél. Email

Établissement

Code postal Commune

CGT Educ'action